

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Le pouvoir adjudicateur : Résidences Mareva
26 rue Vincent Rouillé
56000 VANNES**

ACHAT DE LITS MEDICALISES ET DE MATELAS

Date et heure limites de remise des offres :
23 décembre 2021 à 17 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION SOMMAIRE

1. - Acheteur
2. - Objet de la consultation
 - 2.1. - Objet du marché
 - 2.2. - Procédure de passation
 - 2.3. - Forme du marché
3. - Dispositions générales
 - 3.1. - Décomposition du marché
 - 3.2. - Durée du marché - délais d'exécution
 - 3.3. - Modalités de financement et de paiement
 - 3.4. - Forme juridique de l'attributaire
 - 3.5. - Délai de validité des propositions
 - 3.6. - Variantes et options
 - 3.7. - Autres dispositions
4. - Dossier de consultation
 - 4.1. - Contenu du dossier de consultation
 - 4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
 - 4.3. - Modification de détail au dossier de consultation
 - 4.4. - Visite des lieux et consultation de documents sur site
5. - Présentation des propositions
 - 5.1. - Documents à produire
 - 5.2. - Compléments à apporter au cahier des charges
 - 5.3. - Langue de rédaction des propositions
 - 5.4. - Unité monétaire
 - 5.5. - Conditions d'envoi ou de remise des plis
 - 5.6. - Négociation
6. - Jugement des propositions
7. - renseignements complémentaires

Article 1 – Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : Mme la Directrice des Résidences Mareva
26 rue Vincent Rouillé
56000 Vannes
Téléphone : 02 97 46 43 54
Site internet : accueil@residences-mareva.fr

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

ACHAT DE LITS MEDICALISES

2-2-Procédure de passation

Appel d'offre ouvert.

2-3-Forme du marché

Le présent marché prévoit la fourniture de lits médicalisés, la formation du personnel soignant et technique tel que présenté dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et l'enlèvement des anciens lits médicalisés.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché est un lot portant sur :
Achat de lits médicalisés pour la résidence de parc er vor

3-1-2-Tranches

Sans objet

3-1-3-Phases

Sans objet

3-2-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif dans un délai de 30 jours à réception de facture. La facture sera unique et comprendra, après service fait, tous les éléments évoqués dans l'offre, aucune avance ne peut être exigé.

3-3-Forme juridique de l'attributaire

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 51-II du Code des marchés publics.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 45 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Il n'est pas prévu de variante.

3-6-2-Options

Il n'est pas prévu d'option.

3-7-Autres dispositions

Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- L'acte d'engagement (AE)
- Les annexes à l'AE
- Le modèle d'attestation de visite

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse residences-mareva.fr

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché. Cette visite est organisée sur rendez-vous pris auprès du service technique des résidences Mareva qui, à l'issue, remettra au candidat un certificat de visite (pièce à joindre obligatoirement dans l'offre de la société).

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'économie et des finances)
- Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'économie et des finances)
- Délégation de pouvoir permettant au signataire du marché d'engager la société qu'il Représente
- Copie du jugement, si le candidat est en redressement judiciaire
- Attestation sur l'honneur reprenant les éléments du paragraphe F1 du formulaire DC1, *en l'absence de remise de ce dernier*
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les entreprises nouvellement créées (Kbis ou équivalent)
- Certificats de qualifications professionnelles notamment certificats réglementaires aux normes NFS et certificats aux normes de qualité ISO citées au CCTP. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).

- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à des spécifications techniques, ou à défaut, preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité
- Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date, le destinataire et ses coordonnées.

Contenu de l'offre qui doit être complète sous peine d'irrecevabilité

- Acte d'engagement et toutes ses annexes dûment complété(e)s et signé(e)s
- Offre financière détaillée (prix forfaitaires par système, prix unitaires par pièce ou matériel...)
- Note méthodologique détaillée fournie dans le DCE présentant la société et détaillant l'ensemble des CONDITIONS MISES EN OEUVRE pour l'exécution de ce marché avec les résidences Mareva.

NB : le candidat peut joindre tout document complémentaire qu'il juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP).

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

5.5.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

" achat de lits médicalisés résidence parc er vor".

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mme. la Directrice des Résidences Mareva
26 rue Vincent Rouillé
56000 Vannes

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas ouvert ; il sera renvoyé à son auteur.

5-6-Négociation

Les négociations sont possibles à l'issue de la consultation.

6. jugement des propositions

ATTENTION : Toute offre répondant directement en variante sera rejetée.

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics au moyen des critères suivants.

Critère de sélection des candidatures :

6.1- une période de mise à l'essai d'une semaine du matériel sera obligatoire. Vous devrez vous rapprocher des services techniques pour avoir les dates de mise à l'essai du matériel dans une chambre témoin de la résidence du carmel.

6.2 – Critères relatifs au jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères Pondération

1-Prix des prestations 40%

2-Valeur technique 60%

- Ergonomie du matériel après essai du matériel par les équipes soignantes 30%
- Planning de formation des équipes soignantes 10%
- Formation des techniciens à la maintenance du matériel 10%
- Fournitures des pièces détachés pour la maintenance et démarche éco responsable 10%

Le prix des prestations sera noté par application de la formule suivante :

$$A=40-(40*a) \text{ où } a=(P-O)/P$$

O= montant HT de l'offre la moins-disante

P=montant HT de l'offre

Pour chaque candidat, les notes obtenues à l'issue de l'analyse des offres, affectées des coefficients donnés dans le tableau ci-dessus, seront totalisées et donneront la

note globale. Le candidat dont l'offre aura obtenu la note globale la plus élevée sera classé en première position.

7. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Renseignements administratifs

M. Thomas FRÉARD

Service économique

26 rue Vincent Rouillé

56000 Vannes

Téléphone : 02.97.46.43.54

Courriel : t.freard@residences-mareva.fr

Renseignements Techniques

M. Yoann GUILLO

Service technique

26 rue Vincent Rouillé

56000 Vannes

Téléphone : 02.97.46.43.54

06.49.99.19.85

Courriel : y.guillo@residences-mareva.fr

Voies et délai de recours

Les délais et les voies de recours peuvent être obtenus auprès du tribunal administratif de Rennes, 3 contour Mot, 35000 Rennes.